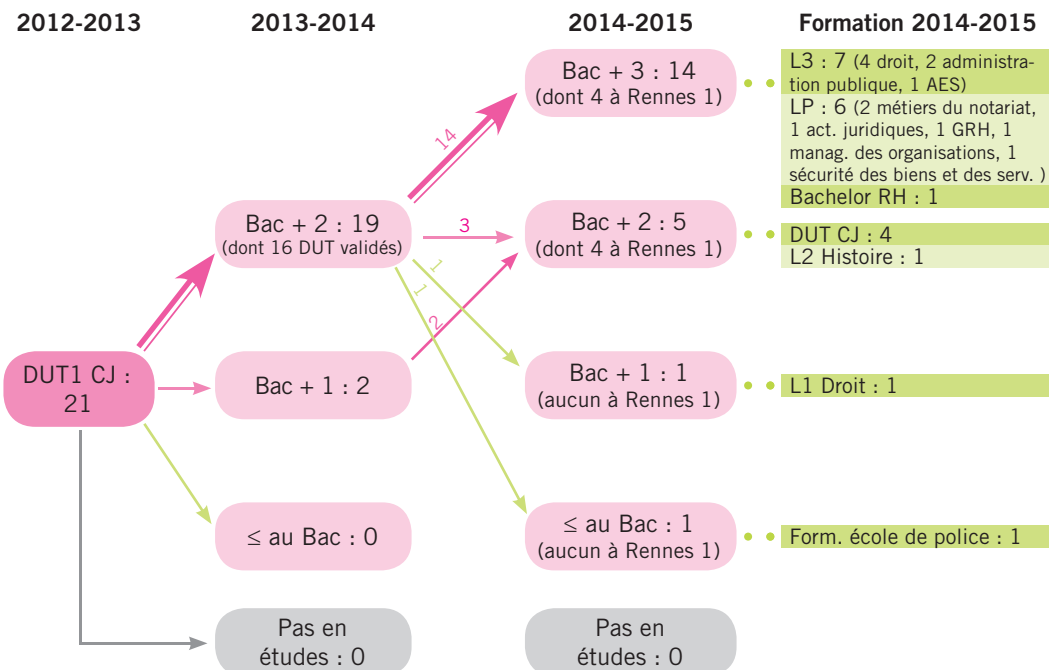


Ce document présente le devenir deux ans après des 23 bacheliers 2012 entrés en 1^{ère} année de DUT Carrières juridiques (CJ) en 2012-2013. Taux de situation connue en 2014-2015 : 91,3% (21 bacheliers sur 23). Lorsque les effectifs sont <30, les répartitions sont données sous forme de fractions. Pour en savoir plus sur la réalisation de cette étude, consultez sur Triptik le document « Méthodologie du suivi de cohorte DUT ».

Devenir en 2014-2015 des bacheliers 2012



*Champ : néo-bacheliers 2012 dont la situation est connue en 2014-2015 (N=21). Par conséquent, les effectifs concernant les années 2012-2013 et 2013-2014 diffèrent des chiffres annoncés dans la précédente publication.
Source : Apogée (université de Rennes 1), SISE (rectorat), enquête (OSIPE).

Deux ans après l'entrée en 1^{ère} année de DUT Carrières Juridiques (CJ) des bacheliers 2012 :

- 14 ont atteint le niveau bac+3 «dans les temps». Parmi eux, 7 sont en 3^{ème} année de licence, 6 en licence pro. et 1 en Bachelor.
- 5 ont atteint le niveau bac+2. Parmi eux, 4 sont en DUT, et 1 en 2^{ème} année de licence.
- 1 est toujours dans une formation de niveau bac+1 (1^{ère} année de licence).
- 1 est dans une autre formation de niveau inférieur ou équivalent au baccalauréat. Il s'agit d'un étudiant en formation à l'école de police.
- Aucun étudiant n'est sorti de l'enseignement supérieur.

Zoom sur le devenir des 16 bacheliers ayant obtenu leur DUT en 2 ans :

Les 16 bacheliers 2012 ayant obtenu leur DUT en 2 ans ont tous poursuivi des études en 2014/2015. Parmi eux, 7 se sont inscrits en 3^{ème} année de licence, 6 en licence pro., 1 en Bachelor, 1 en 2^{ème} année de licence et 1 dans une formation à l'école de police.

Niveau d'études atteint selon le profil des bacheliers

Genre	Niveau d'études atteint en 2014-2015					Total
	Bac+3 («à l'heure»)	Bac+2 (1 an de retard)	Bac+1 (2 ans de retard)	≤ Bac	Pas en études	
Femmes	(13/18)	(5/18)	-	-	-	100% (n=18)
Hommes	(1/3)	-	(1/3)	(1/3)	-	100% (n=3)
Baccalauréat						
Bac. S	(2/2)	-	-	-	-	100% (n=2)
Bac. ES	(6/10)	(3/10)	-	(1/10)	-	100% (n=10)
Bac. L	(1/4)	(2/4)	(1/4)	-	-	100% (n=4)
Bac. STG	(5/5)	-	-	-	-	100% (n=5)
Mention Bac						
Très Bien	-	-	-	-	-	-
Bien	(7/9)	(1/9)	-	(1/9)	-	100% (n=9)
Assez Bien	(1/3)	(1/3)	(1/3)	-	-	100% (n=3)
Sans mention	(6/9)	(3/9)	-	-	-	100% (n=9)
Âge au Bac						
Avant 18 ans	-	-	-	-	-	-
À 18 ans	(11/16)	(4/16)	-	(1/16)	-	100% (n=16)
Après 18 ans	(3/5)	(1/5)	(1/5)	-	-	100% (n=5)
Total	(14/21)	(5/21)	(1/21)	(1/21)	-	100% (n=21)

Champ : néo-bacheliers 2012 dont la situation est connue en 2014-2015 (N=21).
Source : Apogée (université de Rennes 1), SISE (rectorat), enquête (OSIPE).

Les effectifs étant faibles, aucune différence significative n'est constatée au niveau du taux de «bac+3 atteint» selon le genre, le baccalauréat ou le parcours scolaire.

EN RESUMÉ

Les néo-bacheliers 2012, deux ans après :

- (14/21) ont atteint le niveau bac+3
- (5/21) ont atteint le niveau bac+2
- (1/21) est toujours au niveau bac+1
- (1/21) est à un niveau ≤ bac
- (8/21) sont toujours à Rennes 1
- Tous sont en études